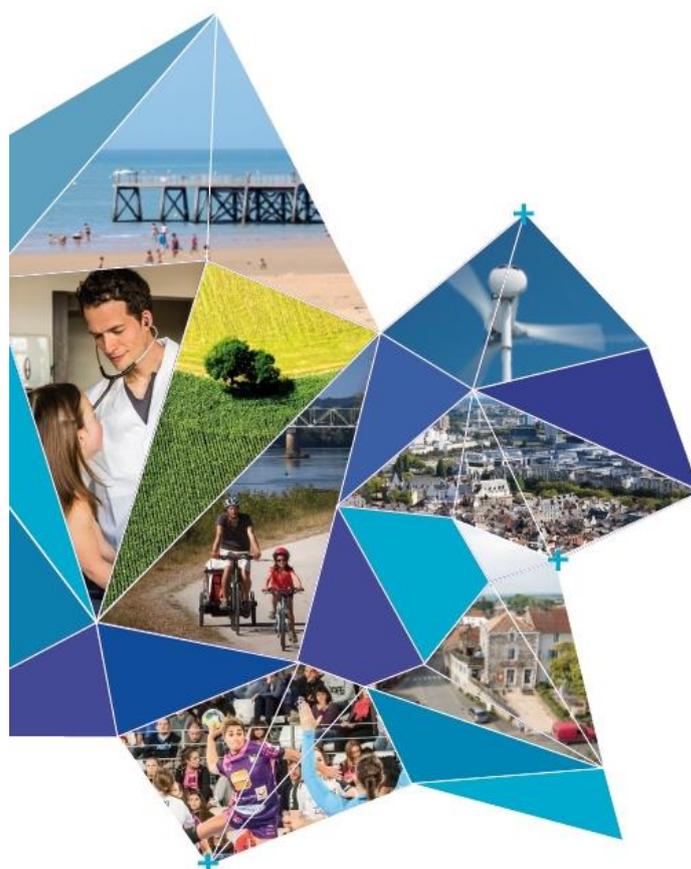


Le 3 décembre 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté d'agglomération
de La Roche-sur-Yon**

4,587 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon.	p.3
③ Le territoire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Le 3 décembre 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon 4,587 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération avec Luc Bouard, président de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **4,587 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon** souhaite engager des projets autour de 4 thématiques prioritaires :

Thématique 1 - Mettre en place les conditions d'un développement économique de réussite et créateur d'emplois

Objectifs stratégiques

- Veiller au développement équilibré du tissu économique sur le territoire.
- Veiller à la modernisation des zones d'activités économiques qui maillent le territoire.
- Mettre à disposition des entreprises des équipements adaptés, telles qu'une pépinière d'entreprises.
- Confirmer le positionnement du territoire sur ses filières d'excellence et d'innovation, notamment en matière numérique.
- Poursuivre la mise en œuvre du Schéma local de l'enseignement supérieur et notamment de formations adaptées aux besoins des entreprises ainsi que d'équipements nécessaires à la réception des étudiants.
- Développer des opérations événementielles d'envergure pour asseoir la notoriété du territoire.
- Préserver la qualité de vie présente sur le territoire.

Projets à titre indicatif

- Extension du pôle numérique de la Roche-sur-Yon.
- Création d'une pépinière d'entreprises.

Thématique 2 : Organiser un maillage d'équipements et de services publics accessibles à tous et sobre énergétiquement

Objectifs stratégiques

- Veiller à un maillage équilibré des services de proximité sur le territoire, identifier et rendre accessible l'Hôtel d'Agglomération.
- Diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics.
- Moderniser les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour pérenniser une offre de qualité.
- Répondre aux besoins en matière d'équipements scolaires et péri-scolaires.
- Soutenir l'activité commerciale des bourgs-centres et l'offre de services de proximité.

Projets à titre indicatif

- Création d'un nouvel Hôtel d'Agglomération.
- Création d'un nouvel Hôtel de Ville de la Roche-sur-Yon et musées.

Thématique 3 : Mettre en œuvre une politique raisonnée en matière de déplacement

Objectifs stratégiques

- Développer le maillage des cheminements doux dans le cadre d'un schéma directeur.
- Développer la desserte des transports en commun.
- Agir pour et avec les aggro-yonnais sur leurs habitudes en matière de déplacements pour faire évoluer les mentalités en faveur du développement durable.
- Travailler sur la réduction des consommations en énergie et celle des Gaz à Effet de Serre (GES).
- Poursuivre les efforts en termes de recours aux véhicules propres.
- Poursuivre les efforts en matière de tri et de recyclage des déchets.

Projet à titre indicatif

- Aménagement de liaisons douces.

Thématique 4 : Soutenir les familles tout au long de la vie

Objectifs stratégiques :

- Faire évoluer l'offre de services au regard de la gérontocroissance dans une projection à 10 ans et soutenir les initiatives innovantes.
- Soutenir la création de maisons de santé pluri-professionnelles.
- Mettre en œuvre les programmes d'accessibilité PMR.
- Encourager les actions permettant de développer les relations sociales et intergénérationnelles.
- Soutenir toutes les initiatives créatrices d'un sentiment d'appartenance au territoire communautaire et vectrice d'une identité aggro-yonnaise.

Focus projet

Le futur Hôtel d'Agglomération

Ce projet concerne la réhabilitation d'un bâtiment dit « îlot de La Poste », afin de rassembler en un même lieu les services mutualisés et les élus de la Ville et de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon. Ce bâtiment occupe en effet une place stratégique dans le fonctionnement du centre-ville avec la présence de bâtiments historiques remarquables, de commerces et services publics attractifs ainsi que d'un espace vert urbain.

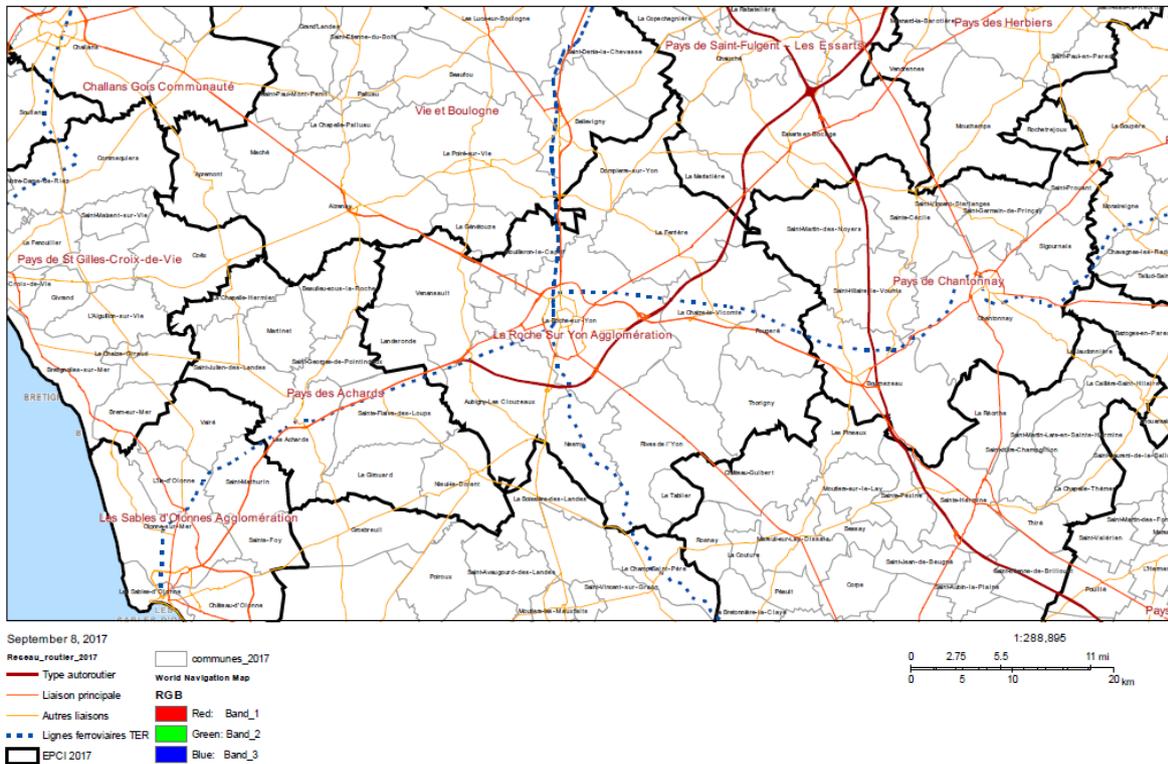
Les objectifs poursuivis par cette opération d'aménagement sont les suivants :

- simplifier et pérenniser les fonctions administratives, en créant un hôtel de ville et d'agglomération, véritable pôle administratif mutualisé, moderne et efficient,
- réorganiser et mutualiser les différentes fonctions d'accueil dans une optique de « guichet unique »,
- rénover les bâtiments publics pour plus d'efficacité énergétique,
- rationaliser le patrimoine immobilier intercommunal.

Le projet concerne la restructuration des étages du bâtiment de La Poste dans le cadre de la 1^{ère} tranche de l'opération globale Hôtel de Ville et d'Agglomération de la Roche-sur-Yon et de requalification de l'îlot central.

En cohérence avec les enjeux du territoire à énergie positive pour le développement de la croissance verte (TEPCV) et dans le cadre du partenariat avec le SyDEV pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, un plan d'actions améliorant la performance énergétique du bâtiment est intégré dans le programme des travaux engagés début 2018 et qui sont en cours d'achèvement. Sous **maîtrise d'ouvrage de la** Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon, le **coût total de l'opération s'élève à 2 815 956 €** avec un **financement régional de 580 000 €**, dont 209 850 € au titre de la brique Transition Énergétique.

La Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon



La Communauté de communes : 13 communes
93 148 habitants ligériens
Président : Luc Bourd

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018. **Depuis leur mise en œuvre, 551 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 21 377 574 € soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, 8 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds école » portant l'engagement régional à 390 725 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Nesmy** : Rénovation de deux salles de sports - 50 000 €
- **La Chaize-le-Vicomte** : Aménagement de la route communale du Moulin Rouge - 50 000 €
- **Venansault** : Construction d'une salle de gymnastique et de deux terrains de tennis couverts - 50 000 €

- **Les Clouzeaux (commune déléguée d'Aubigny-Les-Clouzeaux) :** Réalisation d'un pôle commercial - 50 000 €
- **Fougéré :** Aménagements de parkings attenants à l'église et au cimetière - 13 725 €
- **Le Tablier :** Réhabilitation de l'ancienne école en atelier communal et salle polyvalente - 50 000 €

Fonds école

- **Thorigny :** Construction d'une 5^{ème} classe - 27 000 €
- **Dompierre-sur-Yon :** Rénovation de l'école maternelle Pierre Menanteau- 100 000 €